

## **Tribune : Les paysages de Cézanne sont-ils à vendre ?**

**En cette “année Cézanne 2025” à Aix-en-Provence, sauvons les paysages de Cézanne menacés par un projet immobilier.**

Un projet de “ville nouvelle” sur les hauteurs d’Aix-en-Provence menace les paysages les plus emblématiques peints par Cézanne. Ce projet de ZAC (Zone d’aménagement concerté) dit de La Constance, situé sur le plateau de Valcros - la Constance, prévoit la construction de 3 600 logements, de 5 000 m<sup>2</sup> de commerce et services et de 70 000 m<sup>2</sup> d’activités tertiaires. Il devrait artificialiser plus de 40 hectares de terres anciennement agricoles sur un impact total de 80 hectares et détruire des paysages cézanniens majeurs, ainsi qu’affecter fortement la Thumine, affluent de l’Arc, le fleuve qui traverse la partie sud de la ville d’est en ouest.

Malgré de nombreuses démarches menées par les principales associations aixoises au cours de ces dernières années, contestant le choix de cet emplacement et la taille considérable du projet cerné par deux autoroutes avec des accès très limités et des niveaux de pollution déjà élevés, menaçant le bien-être et la santé des 10 000 futurs habitants prévus sur ce projet de ZAC, s’il devait voir le jour; or, ce projet vient de recevoir un avis favorable du Commissaire enquêteur.

Le paradoxe veut que cet avis favorable soit annoncé alors même que la municipalité d’Aix-en-Provence s’apprête à célébrer Cézanne en grandes pompes en 2025, à l’occasion de la rénovation de la bastide du Jas de Bouffan, où le peintre aixois a vécu.

Cézanne peignait toujours “sur le motif”; il cheminait à pied depuis la bastide familiale du Jas de Bouffan pour se rendre sur le plateau de Valcros, et y saisir ses plus célèbres panoramas de la Sainte Victoire, des bastides environnantes et des espaces naturels .

L’importance du site a été mise en lumière par l’association Sauvegarde des paysages de Cézanne qui a effectué un travail de recherche remarquable, jamais réalisé auparavant, en répertoriant l’ensemble des œuvres et les emplacements précis sur lesquels elles ont été peintes dans une monographie qui met en vis-à-vis les toiles de Cézanne et les paysages que nous avons encore sous les yeux et qui disparaîtront si cette ZAC voit le jour. Ces 52 toiles, peintures à l’huile, aquarelles et dessins font partie du patrimoine des Aixois et au-delà, du

patrimoine de l'humanité. Elles illuminent les principaux musées du monde.

Comment accepter qu'on célèbre l'œuvre de Cézanne en faisant venir pour une exposition temporaire 130 de ses tableaux à Aix-en-Provence en même temps qu'on programme la destruction des paysages qui les ont inspirés ?

La "malédiction" Cézanne à Aix-en-Provence ne peut pas se reproduire une nouvelle fois. Il faut en finir avec la succession de rendez-vous manqués, de mépris et d'incompréhension, depuis Henri Pontier, conservateur du musée Granet à Aix-en-Provence qui déclare au début du XXe siècle "moi vivant, Cézanne n'entrera jamais au musée". Promesse tenue bien après son décès puisque jusqu'en 1984 et le don que Jack Lang fait à la ville, il n'y avait quasiment aucun Cézanne au musée Granet. La première rétrospective Cézanne est réalisée en 1939 à Lyon, parce qu'Aix-en-Provence n'en veut pas. L'atelier Cézanne qui a failli disparaître est sauvé in extremis grâce à son rachat par Marcel Provence, John Rewald et des mécènes américains.

Un tel massacre serait une faute morale vis-à-vis des générations futures. Il existe un intérêt supérieur à préserver cette interaction magistrale entre le peintre et les paysages au cœur de son œuvre.

Pour cela, notre collectif, avec le soutien du sénateur des Bouches-du-Rhône Guy Benarroche, demande son classement au Patrimoine mondial de l'Unesco, en saisissant les instances nationales compétentes, au titre des articles 1 et 4 des critères de classement qui spécifient que le patrimoine "doit être un chef d'œuvre du génie créateur humain" et "un paysage illustrant une période de l'histoire humaine".

Comme ce fut le cas récemment avec succès pour la transhumance, mobilisons-nous tous ensemble pour la sanctuarisation de ce site cézannien unique et son classement au patrimoine mondial de l'Unesco auprès du gouvernement français !

Aix-en-Provence, le 15 janvier 2025.

Liste des associations signataires :

Association pour la Sauvegarde des paysages de Cézanne

Association Arc Fleuve Vivant

Fédération des CIQ (Comité d'intérêt de quartier) du Pays d'Aix

Association SPRA (Sauvegarde du Pont des Trois Sautets, ses Rives et ses Abords)

Association Devenir

Association pour le développement des alternatives à la voiture à Aix (ADAVA)

Collectif Danger Aix Avenir (CD2A)

LPO (Ligue de Protection des Oiseaux et de la Biodiversité) PACA

avec le soutien de l'association Sites & Monuments